

DECISION N° 2017-000770 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Vu la Constitution;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2017-1151 et 1172/MTFP-CNCFP du 07 et du 19 avril 2017 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens de Santé stagiaires, spécialité (Labo-Pharmacie) dont les noms suivent, sont affectés ainsi qu'il suit :

Hôpital du Mali :

- M. Demba Ousmane TAMADOU, N° Mle 0151.238-L, marié sans enfant ;
- Mme Rachel SOGOBA, N° Mle 0151.243-S, mariée, sans enfant.

Centre National de Transfusion Sanguine :

- Mme Bintou TOURE, N° Mle 0151.241-P, célibataire sans enfant.
- Mme Oumou TANGARA, N° Mle 0151.242-R, mariée, sans enfant ;
- Mme Fatoumata Bintou KOITA, N° Mle 0151.240-N, mariée 03 enfants ;
- M. Oumar Salou DICKO, N° Mle 0151.244-T, marié, 03 enfants.

Centre Hospitalier Universitaire Gabriel TOURE :

- M. Bourama TRAORE, N° Mle 0151.239-M, célibataire, sans enfant ;
- Mme Nana Kadidia DIABATE, N° Mle 0151.237-K, célibataire sans enfant.

Centre Hospitalier Universitaire du Point-G :

- M. Banouhou COULIBALY, N° Mle 0151.236-J, célibataire, sans enfant ;
- M. Adama TRAORE, N° Mle 0146.308-J, mariée 02 enfants.

Article 2 :

Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 :

Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 06 JUIL 2017

P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général,



Dr Bakary DIARRA
Médaille du Mérite National

1	MSPH
2	MTPRE-DNPP
6	MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.
3	DNS-CPS-IS
22	Tous Gov.-DRS
2	Hôpital du Mali-CNTS
20	Intéressés et dossiers
10	DRH

Amplifications